



Réponse de l'Association Valloire Nature Et Avenir au tract distribué par la municipalité suite à notre information sur le dossier UTN du Club Med aux Verneys à Valloire

PROJET DU CLUB MED UNE BELLE OPORTUNITE POUR VALLOIRE ET LES VALLOIRINS.

Les associations écologiques sont absolument nécessaires à la vie des sociétés comme le sel est nécessaire à l'alimentation, mais trop de sel est néfaste à la santé, comme les excès de débordements des dites associations deviennent vite néfastes à la démocratie, dans notre cas communal, car ce projet de Club Med a été voté à l'unanimité le 17 janvier 2019 par notre conseil municipal.

Parlons démocratie : il n'y eu aucune réunion publique pour présenter le projet et avant que nous n'adressions la lettre ouverte aux Valloirins, aucune information sur la mise à disposition du public du dossier UTN à partir du 11 mars.

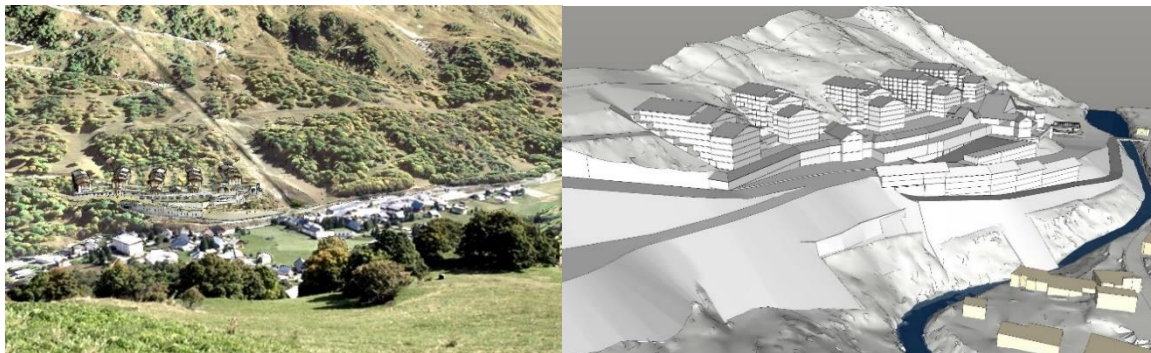
Aujourd'hui certains dans VNEA se trompent ou pire, ...vous induisent en erreur !!

Les informations données par VNEA sont toutes tirées du dossier UTN !
Si la procédure UTN se fait sur la base d'un dossier inexact c'est pour le moins inquiétant.

1 La pétition VNEA se base sur une esquisse de masse établie pour le dossier UTN, qui vise à symboliser l'implantation mais ne préfigure en rien le style architectural.
Ceci n'est pas un plan, mais une évocation virtuelle de constructions.

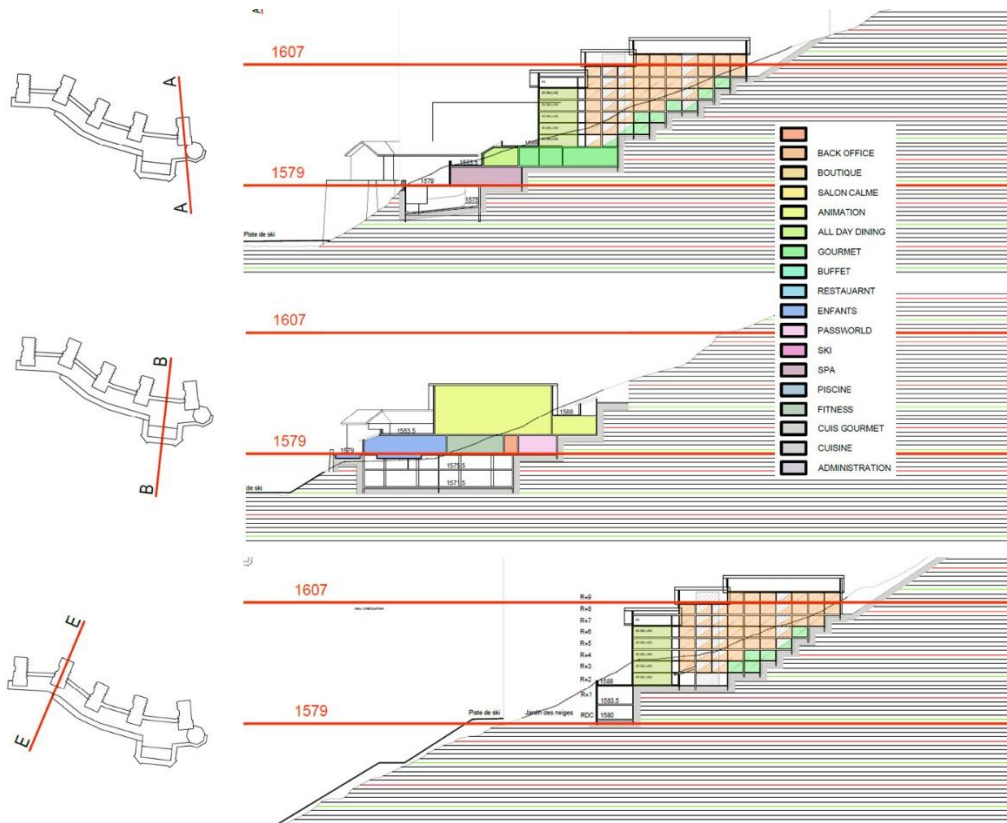
Vue insertion paysagère (Mairie)

Vue "parti Architectural" (extrait UTN)



La vue d'implantation paysagère fournie par la mairie est conforme au détail du projet que l'on trouve dans le dossier UTN page 137 à 142 même s'il manque la zone jardin d'enfants. Dans cette vue, le fait de placer le village au premier plan et les bâtiments du Club Med très loin à l'arrière-plan donne l'impression que ces derniers ne sont guère plus grands que les maisons du village ce qui est loin d'être le cas. Par contre, depuis la route, le Club Med apparaîtra au contraire comme une forteresse écrasant le hameau. Pour nous, **le graphique de droite extrait du dossier UTN page 139 sous le paragraphe "parti architectural" donne une bonne idée de l'impact qu'aura l'implantation du Club depuis la route aux Verneys.**

Mesurer dans une pente des bâtiments construits à différentes altitudes et annoncer la hauteur du RdC du premier en aval et le sommet de toit du dernier à l'aval est sujet à ambiguïté. Le visuel et le plan parlent d'eux-mêmes. **Il s'agit d'un seul complexe architectural s'étageant sur 10 niveaux avec des décrochements.** (voir page 148).



Pour ce qui est des « erreurs » :

2 La commune paye aujourd'hui 750 000 euros pour toutes ses navettes, (environ 9) en ajouter deux petites pour augmenter les horaires du soir sera fait au titre d'une participation Club/Mairie et seront utiles aux habitants des Verneys. Le chiffre n'est pas de 300 000 € mais de 270 000 €. Voyez que même ce chiffre est annoncé très prudemment, car il représente déjà plus du tiers du budget total !

En page 176 et 177 le dossier UTN annonce une augmentation de 35% environ du coût des navettes soit 270 000€ hors taxes. **Si on ajoute la TVA au taux réduit de 10%, on arrive à 297 000 €.**

Le Club Med participera au coût des navettes à travers les impôts locaux versés à la commune. **Ainsi les recettes fiscales générées par le Club Med de l'ordre de 385 000€ par an seront en grande partie absorbées par le surcoût des navettes.**

Voir aussi les coûts auxquels la commune devra faire face et décrits dans notre réponse au point 11.

3 La superficie n'est pas de 9,4 hectares mais moins de 2 hectares.
L'emprise des bâtiments est de 15 654 m², Voirie : 2844 m²
Tout le reste sera blanc en hiver et vert en été !!

C'est effectivement **9,4 hectares de bois et de prairie** avec leur faune et leur flore **qui seront détruits** par les travaux de terrassement et **2 hectares environ totalement bétonnés**.

4 Oui un total de 1000 lits Touristiques pour le Club et 400 pour leur personnel, et qui représentent plus que la population de Valloire, et alors notre station comporte 17000 lits touristiques, est-ce un défaut donc ???

5 Pourquoi poser la question de la capacité du télésiège des Verneys, alors qu'il est connu par tous qu'il n'est exploité qu'à 20% de sa capacité, il y a encore de la marge, et avec 1000 skieurs supplémentaires, il passera à une utilisation normale.

La SEM VALLOIRE, « poumon économique de Valloire » quant à elle, rattrape un retard d'investissement qui aurait pu occasionner une véritable « sortie de route » dans un environnement concurrentiel ailleurs (lits plus neufs et plus chauds) mais également des concurrents, en général dans une montagne plus « bétonnée »

Pour mémoire, un télésiège débrayable c'est 8 Millions €, un enneigeur 30 000 €, une dameuse 500 000 €, les effectifs de la SEM 150 personnes et nous en passons...

Nous ne remettons pas en cause la gestion de la SEM ni les progrès entrepris vers une bonne gestion financière. Nous comprenons tout à fait la difficulté d'entreprendre et de faire face aux coûts considérables d'un domaine skiable.

Notre commentaire concerne le dossier UTN du Club Med aux Verneys.

Le télésiège des Verneys est souvent utilisé comme ascenseur avec une grosse affluente à certaines heures. Le fait qu'il soit exploité à 20% de sa capacité sur l'ensemble de la journée n'est pas très significatif. **La réalité est qu'il y a la queue le matin en période de vacances même si le télésiège peut-être sous utilisé plus tard en journée. Voir notre photo.** Que va-t-il se passer lorsque les 1050 clients du Club Méditerranée 4 et 5 tridents voudront l'emprunter également ? Seront-ils contents ?

Queue le matin au télésiège des Verneys en période de vacances



En ce qui concerne l'allusion aux stations plus bétonnées, si on se réfère aux commentaires faits avec la pétition, on constate que les touristes qui viennent à Valloire apprécient avant tout son côté familial et fuient cette montagne bétonnée ; ils n'ont aucune envie de voir Valloire transformé en usine à ski et certains annoncent même qu'ils fuiront Valloire si la station tend à se conformer à ce modèle.

Permettez-nous de rappeler aux conseillers issus de la liste de Jean Pierre Rougeaux ce qui figurait sur leur profession de foi en janvier 2018 : la recherche de l'authentique !

Extrait de profession de foi de la liste Jean-Pierre Rougeaux aux Municipales de 2018

2. Retrouver la « belle image » de Valloire

Valloire, village station de moyenne altitude, doit garder son charme et son authenticité. Nos principaux atouts, sont l'originalité du paysage, l'architecture, le mode de vie, l'accueil des Valloirins et des personnes qui sont attachées à ce pays.

Dans le contexte économique actuel où tout bouge, tout s'accélère (politique, économie, climat...), l'authentique est un pilier de stabilité !

La valorisation de l'après-ski est un critère fondamental et incontournable.

En maintenant la belle image que VALLOIRE offre à nos publics, nous pérennisons notre activité économique-touristique.

6 Il est prévu que la majeure partie des matériaux de déblaiements des terrassements seront répartis sur les pistes et pour l'excédent serviront à paysager le site, 25 % serviront de remblais. Les excédents serviront à la création du jardin d'enfants, à la construction de la route d'accès, et la couche de terre végétale sera récupérée et repositionnée sur le dessus des remblais.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de **100 000m³ de terre** soit **un tas de 10 m de large, 10 m de haut et 1km de long**. Cela donne **une idée de l'ampleur des travaux**.

En page 148 on peut lire qu'il est prévu que 25% de la terre soit réutilisée sur le site. Pour le reste, sans doute de l'ordre de 75 000 m³, les solutions envisagées sont, en plus de la construction de la route d'accès et de la création d'un jardin d'enfants au pied du Club Med, la création d'une piste entre le télésiège des Verneys et le Moulin Benjamin. Cependant le dossier mentionne qu'une réflexion est en cours et on peut se demander s'il ne faudra pas encore envisager d'autres sites. **Il y aura beaucoup de dégradations.**

7 La théorie de l'autarcie commerciale est une « fake news » nous avons vérifié à Valmorel en particulier, où un club de même capacité a ouvert il y a quelques années, que non seulement les clients sortent du Club, mais que les 400 employés profitent régulièrement du village et tous prennent une part active au commerce local. A ce sujet le Club veille énormément à combattre cette réputation, que lui font des détracteurs comme vous, en faisant travailler au maximum les entreprises Savoyardes pour la construction, les producteurs et les commerçants locaux pour leur approvisionnement.

Les retombées pour Valloire seront de l'ordre d'environ 7,5 millions d'euros (références UTN).

- 2,4 millions environ dépensés par la clientèle et les employés dans les commerces, les entreprises locales et les Restaurants d'altitude, etc.
- 5 Millions environ correspondant aux prestations achetées par Club Med à des prestataires locaux : Ecole de ski, Guide de randonnée, remontées

Les slogans du Club auprès de ses clients donnent un éclairage différent :

- "Tout compris by Club Med", **le luxe de profiter de tout sans dépenser plus.** (tête de paragraphe page 128)
- "Vivre son séjour dans la sérénité d'**un budget maîtrisé**" (page 128)

Ils montrent bien que **la clientèle du club** est incitée à rester à l'intérieur du village. Elle **ne fera que de petites dépenses à Valloire**. Pourquoi aller à l'extérieur alors que des prestations de bon niveau sont incluses dans le cadre de la structure : forfaits, écoles de ski, locations de ski, restaurants, animations ,... ? C'est la réputation du Club et c'est le retour que nous avons de tous.

Le dossier UTN et la municipalité font état de chiffres importants mais sans préciser comment ils ont été obtenus. C'est à chacun de se faire sa propre opinion.

Il est vrai que, par ailleurs, **le club achètera des prestations pour ses clients. Mais celles-ci seront négociées au préalable comme le font tous les tour-opérateurs.**

Prenons l'exemple du domaine skiable pour comprendre les pratiques de ristourne sur les forfaits. Page 49, le tableau de l'évolution du chiffre d'affaire (CA) et du nombre de Journées Skieurs de la SEM Valloire est instructif. Il indique pour 2017 13.8M€ et 620 681 Journée Skieurs. Le prix du forfait moyen peut-être obtenu par le ratio CA par JS. Il est de environ 22€ ! Sachant que le prix du forfait journée normal est aux alentours de 40€, quel est le prix négocié par les tour-opérateurs (comme le Club Méditerranée) pour que le forfait atteigne en moyenne 22€ ? Réponse sauf erreur de notre part : Très très inférieur à 22€ !!! Ceci est juste destiné à pointer le niveau de réduction obtenue. Le Club Méditerranée ne fera pas exception. Il fera de même pour les autres prestations : cours et location de ski, animations, alimentation (pain et viennoiserie,...). **Le club apportera-t-il la fortune aux Valloirins ? rien n'est moins sûr !**

8 La construction porte sur 41 000 M2 à destination touristique (UTN) et sur 7000 m2 pour le logement du personnel.(Car ils logent leur personnel !!)

Nous sommes bien d'accord, le personnel vient de l'extérieur. Il faut le loger car il n'habite pas Valloire à l'année.

9 Annoncer que les emplois seront saisonniers, n'est pas une nouvelle, nous sommes satisfaits que VNEA le découvre, oui beaucoup à Valloire n'ont pas de revenus mensuels assurés sur 12 mois. Mais beaucoup comptent sur la bi-saisonnalité pour vivre. Mais si le Club installe ses villages à la montagne et notamment à Valloire, c'est pour développer une activité avec une amplitude d'ouverture sur 7 à 8 mois.

Dans le tableau de la page 142 on peut lire que le centre sera bi saisonnier (hiver/ été) et en page 125 le dossier évoque une période d'ouverture de **16 à 17 semaines en hiver** et **8 semaines en été** avec une éventuelle extension des périodes d'ouverture s'il y a une demande. **Il n'y a donc aucune garantie sur les périodes d'ouverture.**

10 Les ressources en eau ont été étudiées et seront suffisantes. Elles sont de 3931,2 m³ jour et le besoin en eau potable sera de 3000 m³. Les 3 enneigeurs branchés sur le réseau incendie, fonctionnent pour deux des trois avant l'arrivée des vacanciers. A terme ils seront raccordés au réseau neige de culture. Nous supprimerons ainsi une consommation de 650 m³ jour.

Notons tout d'abord que l'annexe sur l'étude de l'alimentation en eau potable fait mention d'**un éventuel risque de déficit** et des mesures à prendre pour l'anticiper (voir p 16) ce qui nous amène à faire une étude approfondie de ce point.

Voici les chiffres du schéma directeur d'alimentation en eau potable de **2012** utilisé dans le dossier UTN.

- Le débit de la source de Freydière est de **3888m³/jour** (page 53)
- La capacité de production est établie à **3120 m³/jour** dans des conditions normales d'exploitation (La différence correspondant aux fuites). (page 53)
- Il est écrit textuellement : "**Des besoins en eau à hauteur de 3000 m³/jour sont retenus comme hypothèse**, hors besoins en eau liés à la fabrication de neige artificielle" (page 54) (mais c'était en 2012 !!!)

Nous apprenons depuis lors que :

- la commune a engagé la plupart des travaux prescrits dans le schéma directeur de 2012 pour réduire les fuites du réseau (Page 173)
- Une station de traitement par UV a été mise en service fin 2018 pour assurer la désinfection de l'eau provenant du captage de Freydière (Page 172)
- Les besoins de pointe à Valloire sont estimés à : (page 173)
 - 3125m³/jour (situation 2018)
 - **3586m³/jour (situation avec Club Med)** (Pourquoi la mairie indique-t-elle 3000m³/jour ?)

L'étude conclut : "Sur la base des hypothèses de développement de la commune de Valloire intégrant le projet Club Med, **le bilan besoins-ressources en eau potable reste excédentaire** en situation future 2030 (marge de 314 m³/jour environ). **Cependant, cette marge de l'ordre de 8% de la ressource est jugée limitée !**" (page 173)

Nous pensons que certains éléments pris en considération dans l'étude ne sont peut-être pas correctement évalués :

- Les chiffres de la ressource en eau de 3900m³/jour à la source de la Freydière **datent de 2012**. Hors depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, si l'on ose dire. **Il n'est pas du tout clair si ce débit en période d'étiage a été remesuré et quelle est son évolution. On raisonne comme si les chiffres ne pouvaient pas évoluer.**
- Pour nous, il est évident que **la ressource en eau, avec la fonte des glaciers et les sécheresses à répétition, va malheureusement diminuer**. Rappelons que le glacier de la Clapière au-dessus de la source de la Freydière a pratiquement disparu.
- Actuellement on trouve sur le tableau d'affichage de la mairie un arrêté préfectoral limitant les usages de l'eau : depuis novembre Valloire est placée en situation de vigilance avec recommandation aux usagers une gestion économe de l'eau.

- **L'estimation des besoins en eau ne nous semble pas rigoureuse.** Elle est calculée en multipliant la consommation journalière (150 litre/jour/lit) par le nombre de lits de la station (i.e. la capacité). **Or cette évaluation de la capacité nous semble fantaisiste :** Le dossier UTN annonce une capacité de 16 329 lits en 2017. Mais le PLU de 2007 annonçait déjà pour 1999 16 600 lits ! Et depuis lors, c'est plus de 6 000 lits qui ont été construits avec les chalets du Galibier et les Charbonnières. D'autre part, dans le schéma directeur, elle est pondérée par un coefficient de 75% pour représenter le fait que tous les lits ne sont pas occupés en même temps. Est-ce à dire que l'on renonce à ce que tous les lits soient occupés à un même moment ? Un comble !

11 Non la collectivité ne paiera pas 1,7 millions d'euros d'infrastructures (pont, route d'accès) ils seront pris en charge par le Club au travers d'un PUP à convention unique.(Projet urbain partenarial) si la taxe d'aménagement ne couvre pas la dépense. Nous n'aurions pas le droit de construire avec l'argent de la commune des équipements publics au profit d'un opérateur privé. C'est une règle de droit public.

Page 236, il est précisé que la taxe d'aménagement est estimée à 1,450M€ et que, des discussions sont en cours pour évaluer l'opportunité de la contractualisation d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune et le Club Med. **Tout n'est donc pas acté.**

La construction du Club Med pourrait encore engendrer d'autres travaux à la charge de la collectivité :

- dans les conclusions de **l'étude sur l'eau** en page 16 de l'annexe, il est question **d'anticiper un éventuel risque de déficit en eau** en mettant en place un suivi régulier avec un possible besoin de renforcer la conduite (coût : 700 000€ HT).
- **Quid de l'extension du domaine skiable ?** Elle est mentionnée p143 : Ouverture d'un nouveau domaine skiable de 300 ha dans la direction de la vallée de la Plagnette avec deux remontées et augmentation de la couverture en neige artificielle pour atteindre 60% du domaine (Notre estimation du coût: Plus de 20M€)

12 Il est faux de dire que la venue du Club mettra en cause la maîtrise de l'avenir de Valloire, la convention sera celle de la LOI MONTAGNE.

Ces conventions qui sont effectivement prévues par la loi Montagne sont décrites en page 151 du dossier UTN. Il est précisé que **le projet sera négocié.** La commune est-elle véritablement en position de force ? Y aura-t-il transparence concernant ces conventions ?

Page 126 on peut également lire "**en accord avec la commune, le Club Med négociera la création et/ou la modernisation d'équipements de remontées mécaniques**". Ceci préfigure de comment les choses se passeront. Face à la menace d'un départ du Club, la SEM devra accéder à ses demandes.

Et enfin, en page 234 dans le paragraphe relatif au domaine skiable on peut lire écrit en petits caractères "**les accords signés entre le Club et la société d'exploitation sont confidentiels**".

13 En ce qui concerne le départ du Club des 3 sites cités, il s'avère qu'occupés en moyenne plus de 25 ans, que ces immeubles n'étaient plus aux normes, car leur construction était déjà antérieure à la période d'exploitation.

Il faut savoir que les constructions actuelles sont faites par le Club dans une démarche « éconologique » en appliquant des normes d'économies d'énergies et de ressources supérieures à la norme RT 2020 qui n'est pas encore en application, devançant ainsi la future norme.

D'autres structures telles que l'UCPA ou le chalet des Eclés à Valloire ont entrepris les travaux de réhabilitation de leurs locaux de plus de 25 ans. Avant la norme RT 2020, c'est peut-être d'abord cela être "éconologiques". Ne peut-on pas dire que **le Club Med pratique le greenwashing quand on lit par ailleurs que 60% de sa clientèle est internationale et viendra donc en avion**, source d'émission majeure de CO2 ? **Est-ce un modèle durable ?**

En 2015, le Club a été racheté par le groupe chinois FOSUN. Profitant d'une bonne image, on assiste aujourd'hui à **la construction de resorts démesurés** qui ne sont **pas dans l'esprit de la montagne française et d'une intégration respectueuse dans les hameaux et vallées.**

Nous considérons que le Club et nous, sommes des partenaires, ils ont parfaitement intégré, alors que tout les prédestinait à une installation aux Granges, que celle-ci aurait entraîné des difficultés de développement du domaine skiable par la SEM Valloire.

Que ce soit aux Granges ou aux Verneys un projet aussi gigantesque que celui du Club Med est en **décalage total avec l'esprit de Valloire "station-village de charme"**. **Où est l'authenticité que l'équipe municipale de M. Rougeaux promettait de défendre ?** (voir point 5)

Quel est à votre sens l'état d'esprit des Valloirins qui depuis des siècles ont toujours pris leur destin en mains, qui depuis 1936 ont développé leur station en l'orientant vers les sports d'hiver, et en y développant la saison d'été ?

Ils ont toujours su avec discernement gérer leur territoire, avec une réussite certaine raisonnée et raisonnable.

Nous les mettons en garde contre ce qui, avec les accords signés par la commune et par la SEM dans l'opacité la plus totale (cf p 234), pourrait constituer un tournant.

Nous devons faire venir trois sortes de publics sur Valloire :

- 1 Des skieurs.
- 2 Des vacanciers.
- 3 Des habitants.

C'est ainsi que nous assurerons la pérennité de notre bassin de vie.

Nous devons faire remonter la démographie de notre village. Et pour cela, même saisonniers les emplois créés seront bénéfiques, pour Valloire en partie, pour notre vallée, et notre intercommunalité pour le reste.

Pour cela, nous avons choisi de freiner le développement des résidences secondaires, et des résidences de tourisme, au profit de lits hôteliers professionnels. Car nous pourrions, au comble de l'absurde, construire jusqu'au Col du Galibier, pendant qu'en aval les appartements se videraient.

Nous n'avons pas la prétention de savoir où est le point d'équilibre en matière de développement durable, par contre nous savons qu'un projet Club Med, c'est la perspective de lits « bouillants » (85% de remplissage moyen...), au lieu d'une multitude de lits tièdes ou temporairement chauds (lits défiscalisés).

Notre population permanente souhaite continuer de vivre à Valloire et de Valloire. Nous devons produire nos salaires, produire nos revenus.

Valloire a perdu 200 habitants entre 2010 et 2018. Il est nécessaire d'enrayer cette perte démographique.

Notre village de montagne a la chance de bénéficier d'un Centre Médical ouvert à l'année, d'une pharmacie ouverte à l'année, d'un super marché ouvert à l'année, d'une école, de son centre de secours, de restaurants et magasins ouverts à l'année.

Comprenez bien que cela ne tient que par un minimum d'équilibre économique, et que cet équilibre doit être conforté, il y aurait danger à ne pas envisager un minimum de développement.

Notre écosystème est fragile; sans économie, plus d'habitants, plus de charme de Valloire, ce serait triste pour tous, y compris pour nos résidents secondaires.

Si véritablement vous n'êtes pas conscients que le Club, avec tout ce que vous lui contestez, est une bouffée d'activités économiques et sociales, réfléchissez-y à nouveau.

Si on comprend bien le message, l'auteur de ces lignes dit : **les valloirins doivent choisir le Club Med ou sinon ce sera la catastrophe ! Est-ce que la ficelle n'est pas un peu grosse ?**

Au sein de Valloire Nature Et Avenir, nous pensons qu'il y a d'autres solutions de développement plus durables et plus respectueuses. **Le parc immobilier de Valloire est déjà très conséquent. Il s'agit plus de "rénover" et de "réchauffer les lits"** que de construire de nouveaux villages démesurés qui engendrent des dégradations irréversibles sur le paysage et l'environnement. C'est ce qui a été fait pour l'UCPA mais aussi au Chalet des Eclés, etc...voir point 13. Il faut continuer dans cet esprit.

Quand nous lisons dans le power point de VNEA que « **Le hameau des Verneys va perdre son calme. Le club aurait été mieux placé à l'entrée de Valloire** » (Page 19 du CR de l'AG VNEA) nous sommes heureux et nous remercions la personne qui a écrit cela avec franchise et qui reflète ainsi la véritable motivation des dirigeants de VNEA.

C'est de la malhonnêteté intellectuelle. L'auteur laisse entendre qu'il s'agit du point de vue des "dirigeants" de VNEA alors qu'**il s'agit d'un commentaire exprimé par un seul adhérent parmi 50 et recueilli à l'occasion d'un sondage.** Dans le cadre de sa participation à l'élaboration du PLU, l'association a souhaité recueillir l'avis de ses adhérents par une enquête via internet. A l'époque, près de 50 adhérents y avaient répondu. Les résultats ont été publiés "in extenso". Ils sont accessibles à tous sur notre site web avec le compte rendu de notre AG.

Nous rappelons également que nous ne fonctionnons pas comme une entreprise ; en qu'en tant qu'association nous avons un bureau, un conseil d'administration mais pas de dirigeants.

La démocratie est un exercice qui s'accommode de certains arrangements lobbyistes
Que faut-il comprendre ???

(Nous ne commenterons pas le quorum de votre AG ni la qualité des informations données à vos adhérents), exercice qui s'arrange encore moins des procédés qu'internet rend hélas possible.

Pouvez-vous préciser ce que vous reprochez à l'association. L'association publie sur son site web le compte rendu de ses AGs en toute transparence.

Quelle démocratie y- a-t-il à solliciter via « mesopinions.com » tous les internautes de France et de Navarre voire de de la francophonie s'étant déjà exprimés sur d'autres sondages similaires et ayant de ce fait été finement fichés par « mesopinions.com » sur un sujet tronqué et une maquette d'implantation foncière qui encore une fois n'a rien à voir avec le projet architectural ? (« *Tu me signes ma pétition, je te signe la tienne* »)

Nous suggérons que le maire organise une pétition pour le projet Club Med sur mes opinions.com. Tout le monde pourra alors se rendre compte qu'**il n'est pas si facile que cela de recueillir plus de 8000 signatures en moins de 10 jours.** ☺

Quelques milliers de votes sur des millions d'internautes sollicités par « mesopinions.com » pour s'être exprimés sur des éoliennes en Bretagne, sur une ZAD en Loire Atlantique, ou autre, quelle signification réellement démocratique cela peut-il avoir à Valloire et auprès des Valloirins de sang et cœur ?

Que chacun lise les commentaires de la pétition ! On y voit que ceux qui écrivent sont des clients de la station et l'apprécient pour son caractère familial. **On remarque d'autre part que la pétition a aussi été signée par des Valloirins. Est-ce que le conseil municipal est vraiment certain que ce projet fait l'unanimité au sein du village ?**

Les différents programmes immobiliers anciens ont permis l'accès à la propriété, dont la vôtre, et qui oserait remettre en question ces investissements à Valloire et aux Verneys en particulier ?

Qui oserait ne pas vous remercier d'avoir investi votre capital sur la commune de Valloire ? Nous sommes avant tout un village d'habitants Montagnards, nous ne sommes pas une réserve indienne !

Ce projet est porté massivement par la population locale et active avec conviction, honnêteté, dans l'espoir et la recherche du bien faire.

Nous gérons depuis 5 ans la commune de Valloire dans une orthodoxie financière exemplaire.

L'état nous coupe les vivres depuis 5 ans de manière progressive, il nous revient de réagir, d'être facilitateur de projet dynamique et productif.

C'est à nous de pallier à ces manques de finances, c'est à nous de trouver les solutions, c'est notre responsabilité et notre devoir.

Concilier Nature et Avenir demande courage et compromis intelligents comme celui de ces « 1000 lits bouillants » loin des polémiques ou de la défense d'intérêts particuliers.

Si nous nous engageons pour la construction de ce Club, c'est que contrairement aux allégations de VNEA, c'est porté par notre station et c'est porté par notre station, le Club est un des exploitants les plus vertueux parmi les professionnels importants du secteur, il faut le reconnaître.

Le Club, un des exploitants les plus vertueux du secteur ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Nous invitons les lecteurs à y réfléchir...

Des bâtiments de taille beaucoup plus modeste ont été délaissés par le Club Med à Valmeinier et il a fallu leur trouver des repreneurs : d'abord le Club Aquarius, un groupe belge de vacances et maintenant le VVF. Qui pourrait reprendre un complexe de plus de 1000 lits touristiques si le Club venait à partir dans le futur ?

Mais le plus simple est que vous veniez prendre connaissance du dossier UTN en Mairie à compter du 11 mars.....

Nous renouvelons aussi l'invitation à consulter le dossier UTN en mairie. Nous suggérons à M. le Maire de rendre accessible à partir du site internet de la mairie ce dossier de 240 pages et ses annexes afin que chacun dispose du temps nécessaire pour une étude approfondie et puisse se faire sa propre opinion. **Pourquoi le dossier et le registre n'ont-ils pas été mis en ligne comme cela a été fait encore récemment dans le dossier UTN de la Sandonière à Valmeinier ?**

En attendant, **nous invitons les résidents de Valloire** (permanents ou secondaires) **ainsi que les vacanciers de la station à déposer sur le registre en mairie ou à défaut à signer notre pétition avant le 11 avril.** Pour la pétition, il suffit de taper Valloire sur mesopinions.com. N'oubliez pas de mettre votre commentaire.

Nous informons que **l'association VNEA met à disposition par internet le dossier UTN à tous ses adhérents.** Pour avoir les dernières nouvelles ou adhérer en ligne, **nous vous donnons rendez-vous [sur notre site web \(vnea.net\)](http://vnea.net)**

Le conseil municipal avec l'appui des forces vives de Valloire.
Valloire le 7 mars 2019,

Le Bureau de l'association Valloire Nature Et Avenir avec l'appui des plus de 8000 signataires de la pétition mesopinions.com.
Valloire le 13 Mars 2019